

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Comité II

Manuel d'identification - Rapport du Comité pour les plantes

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP16 Doc. 44.2 (Rev. 1), après discussion à la neuvième séance du Comité II, en tenant compte des amendements proposés durant la séance et enregistrés dans le compte rendu CoP16 Com. II Rec. 9).

A l'adresse des Comités pour les plantes et pour les animaux et du Secrétariat

16.XX Le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux:

- a) formeront un groupe de travail intersessions composé d'au moins un représentant de chaque région de chacun des deux comités, et tiendront compte du matériel d'identification et d'orientation CITES ainsi que d'autres documents établis par des Parties et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, pour aider à identifier les taxons inscrits aux annexes CITES;
- b) établiront, en collaboration avec les Parties, sous quelle forme le matériel d'identification et d'orientation est actuellement disponible (format papier et électronique) afin de le rendre plus accessible aux Parties;
- c) consulteront les Parties pour évaluer la nécessité de fournir du matériel d'identification supplémentaire, y compris du matériel en cours d'élaboration par les Parties et prescrit par décision;
- d) compileront une liste de décisions en suspens chargeant les Parties, le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Secrétariat, de publier du matériel d'identification et d'orientation pour les taxons inscrits aux annexes CITES;
- e) en collaboration avec le Secrétariat et en tenant compte des nouvelles technologies basées sur Internet, examineront et feront des recommandations, y compris des amendements à la résolution Conf. 11.19 – Manuel d'identification, ~~en tenant compte des nouvelles technologies web,~~ afin de favoriser l'exactitude et l'accessibilité du matériel d'identification et d'orientation; et
- f) rendront compte des progrès réalisés à la 17^e session de la Conférence des Parties.

A l'adresse des Parties

16.XX Les Parties sont encouragées à soutenir les efforts du groupe de travail:

- a) en fournissant, au Secrétariat, des informations sur le matériel d'identification et d'orientation disponible utilisé par les Parties, et en particulier par les agents chargés de la lutte contre la fraude et les inspecteurs, pour faciliter l'application de la Convention;

- b) en évaluant l'état du matériel d'identification manquant et en identifiant les difficultés qui empêchent de compléter ce matériel; et
- c) en consultant les agents chargés de la lutte contre la fraude et des inspections pour évaluer les besoins actuels concernant le matériel d'identification et d'orientation et les améliorations possibles pour permettre de répondre à ces besoins.

A l'adresse du Secrétariat

16.XX Le Secrétariat est prié d'envoyer une note aux Parties dans un délai de six mois après la clôture de la 16^e session de la Conférence des Parties demandant des informations sur le matériel d'identification et d'orientation disponible afin que le Secrétariat puisse le compiler et faire rapport sur son contenu à la 27^e session du Comité pour les animaux et à la 21^e session du Comité pour les plantes pour aider à établir le groupe de travail et à appliquer la présente décision.